

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



---

**Contrat d'exploitation et de maintenance des  
installations collectives de chauffage, d'eau chaude  
sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de  
climatisation**

**UNIVERSITE D'ORLEANS**












---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mercredi 8 juillet 2026 à 12:00**

**CHATEAU DE LA SOURCE  
AVENUE DU PARC FLORAL  
45067 ORLEANS CEDEX 2**

## L'ESSENTIEL DU MARCHÉ

	<b>Objet</b>	Contrat d'exploitation et de maintenance des installations collectives de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	1
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	5 ans
	<b>Négociation</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ.....	4
1.3 - Mode de passation .....	4
1.4 - Type et forme de contrat .....	4
1.5 - Décomposition de la consultation .....	4
1.6 - Nomenclature.....	4
1.7 - Renouvellement .....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Forme juridique du groupement.....	4
2.2 - Variantes .....	4
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	5
3.2 - Représentant de l'acheteur .....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site .....	7
7 - Jugement des offres .....	7
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
8.1 - Transmission électronique .....	8
8.2 - Transmission sous support papier .....	9
9 - Examen des candidatures et des offres .....	9
9.1 - Sélection des candidatures .....	9
9.2 - Attribution des marchés.....	9
10 - Renseignements complémentaires .....	9
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	9

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Contrat d'exploitation et de maintenance des installations collectives de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation de l'UNIVERSITE D'ORLEANS.

Lieu(x) d'exécution :

Orléans (Loiret)

45000 ORLEANS

### 1.2 - DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

La liste des installations est donnée dans le Recueil des Données Techniques Spécifiques (R.D.T.S.).

### 1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.4 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.5 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
71314200-4	Services de gestion de l'énergie
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
71314000-2	Énergie et services connexes

### 1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable au maximum 2 fois 1 an en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme :

UNIVERSITE D'ORLEANS  
CHATEAU DE LA SOURCE  
AVENUE DU PARC FLORAL  
45067 ORLEANS CEDEX 2

### 3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme : Monsieur Eric BLOND - Président de l'Université.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché est établi pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ainsi, le marché prendra fin le 31 décembre 2031.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- AE ;
- DPGF ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Mémoire technique - note d'orientation ;
- RC ;
- Attestation de visite ;
- RDTS.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats

devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

##### Pièces communes :

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur (notamment CCTP et RDTs) ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

##### b) Pièces spécifiques :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes à accepter sans modification, complété et signé, notamment
  - DPGF (complété et signé) ;
- Une note d'orientation technique du candidat [**14 pages maximum + annexes**], détaillant la valeur qualitative (correspondant aux critères de jugement des offres détaillés ci-après).  
Le mémoire technique expose la manière dont le candidat exécute l'ensemble de ses prestations conformément aux dispositions du marché. Le candidat indiquera les mesures prises pour que la réalisation et le maintien de la prestation soient assurés dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de continuité du service offert.  
Ce mémoire constitue une pièce contractuelle et, à ce titre, engage les candidats.

Les exemplaires originaux conservés dans les archives du Pouvoir Adjudicateur feront seuls foi.

**Cette note d'orientation technique est à réaliser obligatoirement selon le format fourni au marché.**

- Attestations de Compétences « Amiante ».
- Fiches de « Mode Opératoire » validées par la médecine du travail pour les prestations concernées.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

L'UNIVERSITE D'ORLEANS demande une visite obligatoire sur site le mercredi 17 juin 2026 à 8h30 :

- ICOA - RDV à 8h30 sur site ;
- Pôle Chimie ;
- ISTE OSUC ;
- INSPE Bourgogne

Le Candidat pourra s'il le souhaite visiter d'autres sites (non obligatoire) du parc sur demande auprès de l'Université d'Orléans. La demande devra être envoyée aux adresses suivantes : [juan-luis.maciel@univ-orleans.fr](mailto:juan-luis.maciel@univ-orleans.fr) - [aurelie.nguebou@univ-orleans.fr](mailto:aurelie.nguebou@univ-orleans.fr) - [daf.achats@univ-orleans.fr](mailto:daf.achats@univ-orleans.fr).

## 7 - Jugement des offres

Les critères pris en compte pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### 1 Valeur technique au vu de la vue de la note d'orientation technique (cf. Note d'orientation technique à compléter obligatoirement) - [60 points]

- Les moyens d'exécution du marché [8 points] ;
- Charges de travail [12 points] ;
- Les moyens d'optimisation du marché [10 points] ;
- Les méthodes d'intervention spécifique au marché [15 points] ;
- Reporting et outil de suivi en ligne [13 points] ;
- Modalités d'organisation et d'exécution des travaux sur l'amiante-ciment [2 points].

Ces éléments seront évalués à partir des données fournies par chaque candidat dans sa note d'orientation technique.

Le Maître d'Ouvrage rappelle aux candidats que par conséquent, des informations absentes, incomplètes ou incohérentes risquent de pénaliser l'évaluation de leur candidature.

### 2 Prix proposé [40 points]

- Sous-critère 1 : Prix du P1 + P2 + P3.1 + P3.2 + DQE [40 points].

$$\text{Note} = \text{pts sous-critère} \times (\text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'entreprise})^2$$

Les prix devront obligatoirement être détaillés suivant le DPGF présenté en annexe 1 de l'Acte d'Engagement. Si ce détail n'est pas respecté, l'offre sera qualifiée d'irrégulière.

NOTA :

*En cas de discordance constatée dans une offre, les indications relatives au montant H.T. en euros portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et notamment la décomposition du prix global forfaitaire ou sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires.*

*Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à compléter son offre ou à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix figurant à l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.*

Chacun des critères présentés ci-dessus sera évalué à partir des éléments fournis par le Candidat et se verra attribuer la note correspondante.

Le cumul des notes permettra de hiérarchiser les offres. Le candidat présentant le total le plus élevé sera retenu.

En cas d'égalité, le candidat retenu sera celui qui aura présenté l'offre ayant la valeur technique la plus élevée.

## 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : [daf.achats@univ-orleans.fr](mailto:daf.achats@univ-orleans.fr).

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : [daf.achats@univ-orleans.fr](mailto:daf.achats@univ-orleans.fr).

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF,

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par l'entité adjudicatrice est le suivant :  
A MODIFIER

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **8.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **9 - Examen des candidatures et des offres**

## **9.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **9.2 - Attribution des marchés**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

# **10 - Renseignements complémentaires**

## **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.